

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréé par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'Attestation de Sécurité Incendie délivrée par le Bourgmestre de Gesves, Monsieur Van Audenrode en date du 18 juin 2020 ;

| | |
|------------------|--|
| L'autorisation | N° EC174 |
| Est délivrée à | ASBL Les Amis du Patro de Gesves |
| Domicilié | Chaussée de Gramptinne, 127A à 5340 GESVES |
| Lui permettant | D'utiliser le label « Endroit de camp » |
| Pour le logement | Local du Patro Jean XXIII de Gesves situé Rue de la Pinaie, 2 à 5340 Gesves |
| Capacité | 63 personnes |

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré temporairement ou définitivement.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 17/06/2025.

Le 23/06/2020

La Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps

Adèle Guillaume